

MESURES SANITAIRES

Du 15 au 28 novembre 2021

CORONAVIRUS
Covid-19



Activités économiques autorisées avec protocole



Établissements ouverts et activités autorisées avec pass sanitaire et protocole



Activités interdites



Activités autorisées



(1) avec obligation de tenir à disposition des autorités sanitaires la liste des participants pendant trois mois.

*GESTES BARRIÈRE

